Image not found or type unknown

Jeune mineur accusé de viol par son ex petite-amie

Par **Horial**, le **02/01/2015** à **13:36**

Bonjour,
D'abord merci d'avoir prêter attention aux problème que je rencontre actuellement.

Celas fait peut de temps que je suis en couple avec mon actuel petit-ami (étant tout les deux âgés de 16/17 ans), qui s'est séparé de son ancienne petite-amie il y a 3 mois environs.
Il y a peut cette dernière (âgé de 17 ans) l'a accusé de l'avoir violé lorsqu'il était ensembles.

Ayant prévenue ses parents qui ont aussitôt appeler les parents de mon petit-ami, celas finiras surment par un dépot de plainte pour viol. Mon petit-ami ni les faits, et se retrouve dépourvu.

- Alors qu'il n'y as pas de preuves, se peut-il qu'il passe devant le tribunal?

- Et qu'elle démarche juridiques seront suivit dans son cas?

Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés